

Challenge
« citius, altius, fortius »

Plus vite, plus haut, plus fort...
Entrez dans la compétition avec Aviva...

...Participez à notre Challenge « citius, altius, fortius » pour assister à un événement sportif international.

Challenge national « citius, altius, fortius »

La Direction Courtage d'AVIVA Vie France organise un challenge pour ses partenaires sur la période **du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2012**.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Pour bénéficier du prix décrit ci-dessous, il ne faut pas être en litige avec la Compagnie ni avoir fermé son code courtage Aviva à la date de l'événement.

REGLEMENT DU CHALLENGE NATIONAL « citius, altius, fortius »

1. Détermination des gagnants :

Ce challenge concerne les courtiers appartenant au segment Professionnel d'Aviva.

- Le classement sera réalisé sur la base d'un calcul de points qui seront attribués de la façon suivante :
- 1 point pour 1 Euro de prime pondérée
- Doublement de la prime pondérée pour les produits de prévoyance
- Bonus :
 - ✓ 2500 points par tranche de 100 000 € de prime réelle en UC (versements et reversements).
 - ✓ 2500 points par tranche de 100 000 € arbitrés du fonds en Euros et d'Aviva ISR Court Terme vers les UC : 2500 points par tranche de 100 000 € arbitrés du fonds en Euros et d'Aviva ISR Court Terme vers les UC => Pour des raisons techniques nous ne pouvons pas calculer ce montant. A la place nous prenons en compte l'Arbitrage Net UC mensuel : Chaque mois nous regardons le montant arbitré net en UC et si celui-ci est positif nous l'additionnons (un arbitrage net UC ne vient pas minimiser les points). Dès que le montant cumulé atteint 100 000 €, nous attribuons 2500 points.

Exemple :

	Arbitrage Net UC Mensuel					
	février	mars	avril	mai	Total	Points attribués
Courtier X	25K€	50K€	- 30K€	25K€	100 K€*	2 500 points

- Des périodes de boost pourront être mises en place ponctuellement pendant le concours.

Challenge national « citius, altius, fortius »

2. Classement et récompenses :

Les 2 premiers apporteurs par région et les 5 meilleurs apporteurs France (non lauréats en région), sous réserve :

- d'être à jour des formalités administratives,
- d'avoir réalisé un minimum 30 000 € de Prime Pondérée sur la période
- d'avoir un Flux Net UC* positif sur la période

participeront à un événement exceptionnel à déterminer pour une personne.

3. Désistement :

Ce séjour ne sera accessible qu'à l'apporteur en personne. Si l'apporteur ne souhaite pas participer à ce séjour, il laissera sa place au suivant sur la liste, à condition que ce dernier ait respecté les conditions énoncées précédemment.

4. Acceptation :

La participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

La récompense ne peut ouvrir à aucune contre valeur de quelque nature que ce soit.

5. Communication :

La Direction Commerciale Courtage d'Aviva Vie communiquera régulièrement un classement intermédiaire. La communication sur le classement final aura lieu au plus tard le 1^{er} mars 2012.

6. Situation particulière :

AVIVA se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de modifier tout ou partie de la présente opération si les circonstances l'y contraignent. Tous les cas ou litiges non prévus par le présent règlement seront arbitrés par un Jury, sans possibilité d'appel.

7. Le Jury :

Il est composé comme suit :

- ✓Votre Directeur Régional
- ✓Le Directeur Commercial Courtage

* Flux Nets UC = Cash Flow UC + Arbitrages UC (Toutes les Entrées et les Sorties) hors AFER et hors Prévoyance

Challenge national « citius, altius, fortius » Bulletin d'inscription

Inscription et acceptation du règlement

Validation de l'apporteur (Mention manuscrite)

Je soussigné, représentant

Le cabinet reconnais avoir pris connaissance et être parfaitement informé du règlement du challenge « citius, altius, fortius » organisé par AVIVA en 2011.

Fait à, le.....

Signature de l'apporteur et cachet du Cabinet

Merci de bien vouloir retourner ce document à votre Direction Régionale